



Commission sportive Ile de France
Billard Américain.



P.BALATEU
pbalateidf@noos.fr

P. BOUDAREL
pierre.boudarel@gmail.com

EQUIPES

Coupe Ile de France par équipes de club au jeu de la 9

- 1 Qualification
- 2 Règlement

Titre I	:	Généralités
Titre II	:	Qualification, Formation des équipes
Titre III	:	Catégories, Finale de secteur
Titre IV	:	Déroulement de l'épreuve
Titre V	:	Calendrier prévisionnel, Tirage au sort
Titre VI	:	Transmission des résultats

Annexes

- 1 Bordereau d'engagement des équipes
- 2 Feuille de match par équipes

Coupe d'Ile de France par équipes de club au jeu de la 9

1 Qualification

Une coupe par équipes au jeu de la 9 composées de 5 joueurs maximums (dont 2 remplaçants) sera organisé.

2 Règlement

TITRE I : Généralités

- Article 1 La L.B.I.F. organise pour cette saison une coupe par équipes de 5 joueurs maximum licenciés (3 titulaires et 2 remplaçants). Cette coupe n'aboutit pas à une qualification supérieure.
- Article 2 Cette coupe est administrée par la Commission Sportive Billard US de la L.B.I.F. ou par une sous-commission désignée par elle.
- Article 3 Cette compétition est réservée aux sociétés affiliées répondant géographiquement de la L.B.I.F., à jour de toutes cotisations ou redevances.
- Article 4 Chaque société peut engager au maximum deux équipes.
- Article 5 Un droit d'engagement par équipe est fixé chaque année par le Comité Directeur de la L.B.I.F. Pour cette saison, le droit d'engagement est de :
A = 50 € pour la L.B.I.F.
B = 15 € de caution, reversés au club si l'équipe termine le championnat.
Un règlement global de la cotisation « A » pour l'ensemble des équipes d'un club pourra être effectué, toutefois la cotisation « B » devra être distincte pour chaque équipe.

TITRE II : Qualifications, formations des équipes

- Article 6 Les participants doivent être obligatoirement licenciés FFB dans la société qu'ils représentent pour la saison en cours.
- Article 7 Chaque équipe est formée librement par la société engageante avec un maximum de 5 joueurs (3 titulaires et 2 remplaçants). Elle pourra porter une dénomination propre mais le nom du club d'appartenance devra figurer dans son intitulé.
- Article 8 Les remplaçants sont admis, mais sont limités à 2 par équipe.
- Article 9 En cas de pluralité d'équipes dans la même société, il est formellement interdit de permuter des joueurs d'une équipe à une autre, y compris les remplaçants.

TITRE III : Catégories – Finale de Secteur

- Article 10 Une seule coupe se disputera. Les équipes devront être composées **obligatoirement** de joueurs représentant au moins 2 catégories différentes.
- Article 11 Les équipes se rencontrent lors d'une finale directe le **Samedi 24 Mars 2012**.
- Article 12 La finale de secteur IDF se disputera en double KO. Elle est limitée à 16 équipes.

TITRE IV : Déroulement de l'épreuve

- Article 13 Les Règles officielles du Billard américain au jeu de la 9 reconnue par la FFB devront être appliquées.
Les modifications apportées pour les compétitions individuelles en Ile de France sont valables pour les matchs par équipe.
Tous les participants doivent prendre connaissance du présent règlement, et de par leurs signatures sur la feuille d'engagement, s'engagent à le respecter.
- Article 14 Chaque équipe doit présenter normalement 3 joueurs par match, **en tenue UNIFORME**, comme prévu au Code Sportif National Américain.
L'équipe ne présentant pas 2 joueurs minimum sera déclarée « forfait ».
Un match est constitué d'une succession de rencontres opposants 2 adversaires en une manche sèche.
L'équipe parvenant à gagnées neuf manches sera déclarée « Gagnante ».
- Article 15 L'arbitrage des parties se fera, à tour de rôle, par les joueurs de chaque équipe.
L'arbitre fera partie de l'équipe dont le joueur casse pour la manche.
Les matchs se dérouleront sur une ou deux tables.
- Article 16 Chaque équipe désigne un capitaine, celui-ci est chargé de remplir la feuille de match sous sa responsabilité.
Toute erreur, volontaire ou non, pourra entraîner le forfait de l'équipe.

- Article 17 Les matchs se dérouleront aux dates et lieux fixés par la Commission Sportive Billard US de la L.B.I.F. Le capitaine ou son substitut doit être présent 15mn avant le début de la rencontre pour remplir la feuille de match. Si l'équipe a du retard, le ou les joueurs doivent être en mesure de disputer les premières parties à l'heure établie. En l'absence de joueurs, chaque quart d'heure entamé entraînera une partie perdue par forfait.
- FEUILLE DE MATCH : Le capitaine de l'équipe « VISITEUSE » rempli en premier la feuille de match. Après avoir constitué leur équipe, et après accord des 2 capitaines, il est entendu que les effectifs en présence (inférieurs à 3 joueurs) ne varieront plus. La feuille de match sera remplie dans l'ordre des lettres, les blancs seront laissés dans la partie inférieure.
Exemple : 2 joueurs présents, C sera blanc si l'équipe reçoit et Z sera blanc si l'équipe se déplace.
- Article 18 Une fois la feuille de match remplie, l'ordre des matchs devra être respecté (sauf accord des capitaines avant le début de la rencontre).
- Article 19 La feuille de match devra être correctement remplie et signée des deux capitaines. L'exemplaire original ou une copie devra être envoyé sous 48 heures au responsable par le club organisateur, la feuille originale devra être remise à un des responsables de la Commission Sportive IDF lors d'un des tournois individuels ou transmise par courrier.
- Article 20 Avant chaque rencontre, les licences de chaque joueur inscrit sur la feuille de match doivent être présentées, à défaut, une pièce d'identité sera exigée afin de permettre un contrôle à posteriori.
- Article 21 ABSENCE DE JOUEURS. Si l'équipe ne peut présenter que 2 joueurs, le capitaine ou son substitut devra inscrire un « F » à la place du nom du joueur absent ; le joueur gagnant par forfait marquera automatiquement 1 point pour son équipe (mais ne marquera pas de point pour son classement individuel par équipes).
Si une équipe ne présente pas au moins 2 joueurs, elle est déclarée forfait et marque -3 points, l'équipe adverse marque 3 points.
En aucun cas, le remboursement des droits d'engagements ne pourra être réclamé.
- Article 22 Ne seront admis à jouer, par match, que deux joueurs étrangers (hors CEE) maximum par équipe.
- Article 24 MARQUAGE DES FEUILLES DE MATCHS
Il sera écrit un « 1 » dans les cases des joueurs gagnants et un « 0 » dans la case des joueurs perdants. L'addition sera ensuite effectuée.
Il sera inscrit un « F » dans la case des joueurs forfaits et un « 1 » dans la case des joueurs gagnants par forfait.
- Article 25 La société recevante a pour obligation d'assurer l'ordre et la bonne organisation matérielle de la rencontre et d'**organiser la direction de jeu**. Les frais de billard sont pris en charge par le recevant.
- Article 26 Les réclamations éventuelles visant la qualification des joueurs devront, pour suivre leur cours, être précédées de réserves nominatives et motivées, formulées par écrit avant la participation des joueurs aux parties, sur la feuille de résultats, par le capitaine réclamant et signées obligatoirement. Elles seront communiquées au capitaine adverse qui contresignera le document.

- Article 27 En aucun cas un capitaine ne devra refuser de signer une réclamation, la signature n'impliquant pas l'acceptation.
- Article 28 La Commission Sportive se réserve le droit de soulever les cas éventuels de fraudes :
- sur l'identité ou la qualification d'un joueur
 - sur l'usage du forfait
 - sur le non-respect de tenue uniforme de l'équipe découvertes lors de son propre contrôle, à tout moment, ou signalées par les clubs avant l'homologation du match, même en cas d'absence de réserves nominatives et motivées avant le match. Dans le cas d'un manque de tenue uniforme, les deux équipes pourront avoir match perdu, s'il s'avère qu'un joueur de l'équipe a participé à un match sans que le capitaine adverse n'émette d'opposition.
- Article 29 Les réclamations, pour être valables, devront être confirmées par lettre recommandée au Commissaire sportif Billard Américain de la LBIF, dans les 48 heures qui suivent, et être accompagnées de la somme de 8,00 € pour frais de dossier. Au cas où la réclamation serait fondée, le club fautif sera pénalisé d'une amende qui ne pourra être inférieure au droit d'engagement et reversé par la LBIF au club réclamant.
- Article 30 Tout club qui fera participer un joueur en cours de suspension, aura match perdu, même en l'absence de réclamation. Ce joueur encourra une nouvelle suspension.
- Article 31 En cas de litige éventuel et sous réserve du respect de la procédure de réclamation, la décision finale revient à la Commission Sportive Billard Américain d' Ile de France.
- Article 32 Tous les cas non prévus par le présent Règlement seront tranchés, en premier lieu, par la Commission Sportive et, en cas d'infraction au Code de Discipline, par les Commissions de Disciplines compétentes

TITRE V : Calendrier Prévisionnel ,tirage au sort.

- Article 33 Il est prévu 1 journée de coupe.
- Clôture des engagements 24/02/2012.

 - Phase Finale : **Samedi 24 Mars 2012**
Cette compétition se déroulera dans un club participant.

TITRE VI : Transmission des résultats .

- Article 34 Les résultats devront parvenir sous 48h, à l'adresse suivante :
pbalateuidf@noos.fr

BORDEREAU D'ENGAGEMENT D'EQUIPES SAISON 2011-2012

Nom de l'équipe :

Nom du Club :

Catégorie :

Nom	Prénom	N° licence	Catégorie	Adresse email

Nom de l'équipe :

Nom du Club :

Catégorie :

Nom	Prénom	N° licence	Catégorie	Adresse email

Merci de joindre les chèques de droits d'inscriptions des équipes à cette feuille.
Les équipes ne seront inscrites que si les chèques sont joints.
Cheque à l'ordre de la LBIF

L'engagement des équipes se fera **jusqu'au 25/02/2012.**

FEUILLE DE MATCH SAISON 2011-2012

Equipe Recevante : _____ _____
Capitaine : _____

Equipe Visiteuse : _____ _____
Capitaine : _____

	NOM - Prénom	Licence
A		
B		
C		

	NOM - Prénom	Licence
X		
Y		
Z		

Casse	Nom des Joueurs	Score	Nom des Joueurs	Casse
A				X
B				Y
C				Z
A				Z
B				X
C				X
A				Y
B				Z
C				Y
A				X
B				Y
C				Z
A				Z
B				X
C				X
A				Y
B				Z